



Compte-rendu du COFIL du site Natura 2000 « Landes et zones humides de la Haute Vézère »

COFIL du 06/01/2022 à l'espace mille sources à Bugeat

Présents :

Sonia Guittonneau : animatrice du site Natura 2000

Catherine Hornebeck : Présidente du COFIL, déléguée au SMPNR par la commune de Millevaches

Mathieu Bonhomme : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Sophie Riol : DDT Corrèze

Manon Moreau : ONF

Bernard Sylvain : Commune de Bonnefond

Manon Bodin : Syndicat Mixte du pays Haute Corrèze Ventadour

Bernard Valade : Fédération Départementale des chasseurs Corrèze

Guillaume Rodier : PNR ML

Olivier Villa : PNR ML

Solène Nozay : PNR ML

Excusés :

Conservatoire Botanique National du Massif Central

DREAL de la Nouvelle-Aquitaine

Préfecture de la Corrèze

Un bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COFIL sont présentées dans un diaporama. Dans ce compte rendu, nous revenons sur les différents échanges qui ont eu lieu avec les membres du COFIL.

Le dernier COFIL de ce site date d'octobre 2016.

La structure porteuse du site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin depuis 2021. L'animation du site est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, via un marché public. Le CEN NA répond donc à une commande du PNR.

Contractualisation :

Sonia Guittonneau précise qu'en général, il est difficile de mobiliser les propriétaires privés pour l'engagement dans des contrats Natura 2000. Depuis 2019, seulement 2 contrats ni-ni sont portés par des propriétaires privés, sur un total de 6 contrats ni-ni déposés. Lors de l'année 2021, la commande du parc demandait un démarchage de propriétaires pour proposer des contrats Natura 2000. Le même problème a été rencontré : les propriétaires ne souhaitaient pas s'engager dans un contrat Natura 2000, et ce pour diverses raisons (tension foncière sur les terrains forestiers, trop grande ampleur des chantiers, refus idéologiques).

Les secteurs prioritaires ont été identifiés dans la commande du PNR. Olivier Villa précise que ces secteurs ont été choisis car ils n'étaient pas déclarés à la PAC en 2019 (donc supposés non agricole, afin de passer des contrats ni-agricole ni-forestier),= et il s'agissait d'espaces présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des coupes forestières (volonté de reconvertir des coupes en surfaces pastorales).

Chartes Natura 2000 :

Sonia Guittonneau souligne la nécessité de mener un travail plus important sur l'engagement des propriétaires dans la charte Natura 2000, car très peu de propriétaires y adhèrent actuellement.

Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc) :

Sonia Guittonneau précise qu'en 2021, un certain nombre d'exploitations ont choisi de ne pas prolonger les engagements en MAEc pour passer les PSE, ce qui correspond à environ 450 ha de la surface (1/3 des MAEc de l'année précédente sont passées en PSE). Elle se questionne sur l'impact des PSE par rapport aux MAEc, car ce sont des mesures qu'on ne connaît pas encore.

Evaluation des incidences :

Sonia Guittonneau développe un dossier correspondant à la construction d'un bâtiment agricole pour des poules pondeuse. La localisation du bâtiment était proposée sur une prairie d'intérêt communautaire. Les informations concernant la sensibilité du milieu ont été transmises au porteur de projet et une compensation a été proposée (reconversion d'une coupe forestière en prairie). On n'a pas eu de retour de la DDT sur ce dossier-là.

Sophie Riol n'a pas eu non plus d'information sur ce dossier, car ce n'est pas elle qui traite les études d'incidences à la DDT.

Guillaume Rodier pense que ce dossier est toujours en instruction car le dossier en matière d'urbanisme est encore en consultation. Il s'interroge si la réponse au porteur de projet dans ce cas de demande de destruction d'habitat d'intérêt communautaire, si l'avis apporté est négatif, ou si on apporte des recommandations à ne pas faire.

Solène Nozay répond qu'un animateur n'a pas à donner d'avis : il identifie des sensibilités et préconise et conseille des actions. C'est aux services de l'état de donner un avis.

Guillaume Rodier est en désaccord avec Solène Nozay et soutient que la réponse d'un animateur dans ce cas-là doit être un « non ». Dans tous les cas, les informations doivent être remontées aux services de l'Etat.

Sophie Riol précise qu'elle ne s'occupe que des études d'incidences des manifestations sportives. Elle rappelle que le contact avec l'animateur n'est pas obligatoire pour remplir l'évaluation d'incidence

Catherine Hornebeck regrette que les porteurs de projets puissent déclarer ce qu'ils veulent, car on n'est pas sûr qu'ils aient contacté l'animateur. Elle dit qu'en l'état, le système n'est pas efficace, l'argent public est mal employé si l'animateur n'est pas obligatoirement contacté en amont du dépôt de son dossier en DDT.

Solène Nozay parle de la nécessité d'obliger un porteur de projet à contacter l'animateur pour bien prendre en compte les sensibilités présentes.

Sophie Riol précise qu'elle aimerait modifier les formulaires existants pour inciter les porteurs de projets à plus réfléchir sur les sensibilités.

Propositions pour les années à venir :

Pour les années à venir, les propositions de l'animatrice Natura 2000 sont les suivantes :

- Proposition de mettre en places des suivis pour évaluer les travaux réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 ;
- Prévoir des inventaires sur les chiroptères, en particulier pour pouvoir cibler les hêtraies qu'il faudrait préserver et viser pour la contractualisation forestière ;
- Proposition également d'étude de la Bruchie des Vosges et de l'Agrion de Mercure, espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site mais n'ayant pas fait l'objet d'inventaire spécifiques ;
- Question de la nécessité de la mise en place d'un site internet. Olivier Villa pense que ce n'est pas nécessaire, car serait peu consulté. Solène Nozay dit qu'un site internet et pratique pour communiquer sur les infos du site ;
- Question de la nécessité de la révision du Docob, puisqu'il y a des actions qui ne sont pas prévues dans le Docob, mais qui mériteraient de l'être (par exemple la réhabilitation hydrologique des tourbières).

Solène Nozay indique que les besoins d'inventaires pourraient être mutualisés avec d'autres sites Natura 2000 (chiroptères, Bruchie des Vosges et Agrion de Mercure).

Mathieu Bonhomme dit qu'effectivement il serait pertinent de mutualiser les inventaires, notamment car cela motivera les spécialistes à se déplacer. Pour l'Agrion de Mercure, le travail pourrait être confié à des stagiaires. Les données chiros sont plus délicates et chères à obtenir, et plus complexes à interpréter. Il faut peut-être s'appuyer sur les données récentes sur les forêts anciennes. Mathieu évoque les chartes : l'outil est peu connu, c'est dommage car c'est un investissement citoyen. Il faudrait mieux communiquer autour de la Charte auprès des propriétaires, par exemple dans le journal du Parc.

Olivier Villa dit que la charte peut-être un outil délicat, car en étant rédigées sous une forte contrainte des comités de pilotage (la charte ne doit pas entraîner de surcoût pour le propriétaire ni ne de manque à gagner), celle-ci sont très simplistes et peu contraignantes. Il dit que la charte peut représenter une forte économie sur des plantations de résineux (exonération de taxe foncière), sans pour autant être très contraignante pour le propriétaire, et donc l'animateur peut se sentir lésé. Il propose de retravailler certaines chartes avant d'en faire de la communication à l'échelle des sites

Natura 2000 du parc. Le propriétaire n'est pas obligé de passer par l'animateur Natura 2000 pour faire signer les chartes.

Sophie Riol propose de faire une réunion entre PNR, et les services forêt et environnement de la DDT pour échanger sur les sujets communs.

Discussion sur les sites internet pour les sites Natura 2000 : Solène Nozay pense que c'est un outil intéressant pour faire le lien entre les gens et le site Natura 2000. Olivier Villa ne pense pas qu'un site internet soit utile pour ce site.

Olivier Villa dit que le PNR aimerait répondre à un appel à projet de la DREAL pour des inventaires chiroptères sur plusieurs sites Natura 2000.